

DECISION N°2024-229
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"Evaluation des risques biologiques dans les aliments"

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail,**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n°2021-2.03 du 22 juin 2021 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 14 juin 2022 ;

Vu la décision n°2022-106 du 13 juillet 2022, portant nomination au comité d'experts spécialisé "Evaluation des risques biologiques dans les aliments » ;

Vu la délibération n°2023-2.02 du 20 juin 2023 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la décision n°2023-065 du 5 avril 2023, portant nomination au comité d'experts spécialisé "Evaluation des risques biologiques dans les aliments ».

DECIDE :

Article 1 : Madame Oulahal (Nadia) est nommée vice-présidente du CES « Evaluation des risques biologiques dans les aliments" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Article 2 : La composition du comité d'experts spécialisé "Evaluation des risques biologiques dans les aliments" pour la durée restant à courir du mandat est la suivante :

M. Fravallo (Philippe), président
Mme Oulahal (Nadia), vice-présidente
Mme Talon (Régine), vice-présidente
M. Auvray (Frédéric)

.../...

M. Boni (Mickaël)
M. Borges (Frédéric)
M. Bornert (Gilles)
Mme Chubilleau (Catherine)
Mme Coton (Monika)
M. Daube (Georges)
Mme Desriac (Noémie)
Mme Dubois-Brissonnet (Florence)
M. Federighi (Michel)
M. Gautier (Michel)
Mme Gourmelon (Michèle)
Mme Guillou (Sandrine)
M. Guyot (Stéphane)
M. Hilaire (Didier)
Mme Jourdan-Da Silva (Nathalie)
Mme Le Henaff-Le Marrec (Claire)
Mme Martin-Latil (Sandra)
Mme Membré (Jeanne-Marie)
M. Oswald (Eric)
M. Piveteau (Pascal)
Mme Schorr-Galindo (Sabine)
Mme Villena (Isabelle)

Article 3 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 17 décembre 2024

Pr Benoit VALLET
Directeur général